



Projet financé par l'Union Européenne



Observatoire de la Corruption

## Revue de presse hebdomadaire

DU 15 AU 21 OCTOBRE 2011

N° 181

### Dans ce numéro :

<b>MAROC</b>	<b>2 - 9</b>
<b>INTERNATIONAL</b>	<b>10</b>
<b>A SAVOIR</b>	<b>11</b>

La presse nationale de cette semaine a largement couvert la conférence organisée, jeudi 20 octobre à Rabat, par Transparency Maroc sur le droit d'accès à l'information perçu comme l'un des moyens de lutte contre la corruption. Elle s'est intéressée également à la 4<sup>ème</sup> session de la conférence des Etats parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC ou UNCAC) qui se tiendra du 24 au 28 octobre à Marrakech.

En début de semaine, le discours royal prononcé, vendredi 14 octobre, lors de l'ouverture de la première session de la cinquième année législative a fait la une des journaux. Le « A savoir » de cette semaine porte sur la déclaration de la coalition UNCAC relative à l'article 13.

## FOCUS : CONFERENCE DE PRESSE DE TRANSPARENCY MAROC SUR LE DROIT D'ACCES A L'INFORMATION

### Société civile

 **19/10/2011** Rapport sur le droit d'accès à l'information publique : une approche parcellaire

« Dans un rapport rendu public hier jeudi, l'UNESCO, en collaboration avec le Centre pour la liberté des médias au Moyen Orient et en Afrique du Nord (CMF MENA), l'ONG Transparency Maroc, pose un diagnostic de l'accès à l'information publique au Maroc. Intitulé "Vers un droit d'accès à l'information publique au Maroc : Etude comparative avec les normes et les meilleures pratiques dans le monde", ce rapport pointe du doigt "un cadre juridique lacunaire et disparate". La

volonté politique existe, à en croire les services en ligne destinés à faciliter l'accès à l'information pour les citoyens. Mais "l'approche de l'accès à l'information reste parcellaire et les efforts semblent trop dispersés pour s'avérer à ce jour pleinement efficaces", regrette le rapport. »

Voir le lien : <http://bit.ly/pDVk2N>



**21/10/2011** Droit d'accès à l'information : l'UNESCO publie une étude

« Engager un débat national sur le droit d'accès à l'information, tel est l'objet des travaux de la conférence de presse organisée jeudi 20 octobre 2011 à Rabat par Transparency Maroc (TM), association marocaine de lutte contre la corruption. Cette rencontre à laquelle a pris part une pléiade d'experts nationaux et internationaux a constitué une occasion pour présenter pour la première fois une étude comparative sur les normes et les meilleures pratiques dans le monde en matière de

garantie de l'accès à l'information. Réalisé par l'UNESCO et présenté par son auteur Alexandra Balafrej, ce rapport a consacré toute une partie de son analyse au Maroc. [...] Selon Rachid Filali Meknassi, secrétaire général de TM, le meilleur acquis qui a récompensé les efforts fournis par les ONG engagées sur ce dossier reste l'inscription du droit d'accès à l'information publique dans la Constitution. [...] »

## FOCUS

 21/10/2011 Des experts critiquent le « e-gouv » marocain

« Des experts nationaux et internationaux réunis jeudi 20 octobre à Rabat, lors de la conférence de presse organisée par Transparency Maroc, ont critiqué le traitement aléatoire et même désorganisé du programme « e-gov » du gouvernement marocain. [...] Le Maroc qui avait mobilisé 200 millions d'euros pour améliorer les

services offerts par l'intermédiaire d'internet n'obtient toujours pas les résultats escomptés, selon les experts. [...] »

Voir le lien : <http://bit.ly/qc9zXe>

  21/10/2011 Droit d'accès à l'information : les recommandations de Transparency Maroc

« Transparency Maroc a donné jeudi 20 octobre, plus de détails sur sa participation à la conférence des Etats parties à la convention des Nations unies contre la corruption qui se tiendra à Marrakech du 24 au 28 octobre. La manifestation sera marquée par deux ateliers. L'un, avec la participation d'experts internationaux, se penchera sur les réformes élaborées par la justice pour mieux protéger les dénonciateurs et donneurs d'alerte en cas de corruption. Le deuxième portera sur la place d'une instance de lutte contre la corruption. [...] Par ail-

leurs, la rencontre de Rabat a permis de présenter les recommandations relatives à la loi sur le droit d'accès à l'information. Aux pouvoirs publics, Transparency Maroc recommande la promulgation d'une loi conforme aux instruments juridiques internationaux, la poursuite des efforts dans l'administration électronique et l'abrogation des dispositions législatives qui empêchent l'exercice du droit à l'information. Il s'agit notamment de l'article 18 du statut général de la fonction publique de 1958. [...] »

  21/10/2011 Lutte contre la corruption : la société civile veut entrer dans l'arène

« Transparency Maroc a solennellement fait part de sa conviction que le dispositif marocain de lutte contre la corruption est perfectible et qu'elle compte présenter les mesures susceptibles d'en améliorer le rendu. Cette déclaration a été faite, jeudi 20 octobre à Rabat, par le secrétaire général de l'association au cours d'une conférence de presse donnée «à la veille de la tenue de la 4<sup>ème</sup> session de la conférence des Etats parties à la convention des Nations unies contre la corruption (CNUCC) qui sera organisée du 24 au 28 octobre à Marrakech». Rachid Filali, qui s'exprimait dans le cadre d'une clarification des positions de l'association vis-à-vis de la politique institutionnelle de la lutte contre ce qu'il

a appelé «le fléau endémique», a énuméré un certain nombre de désaccords qui opposent son organisation aux tenants du processus mis en application. En réponse à des questions d'*Aujourd'hui le Maroc*, il a estimé que le travail de l'ICPC est biaisé à la base et que ses efforts, aussi grands soient-ils, resteront toujours en deçà des problèmes qui les auront suscités. [...] Interrogé sur l'utilité d'organiser une rencontre sur le droit d'accès à l'information au moment où le Parlement est saisi de cette question, M. Meknassi a répondu que la proposition de loi déposée par l'un des partis ne lui semble pas le texte le mieux à même de répondre aux attentes dans le domaine. [...] »

## Climat des affaires

BLADI.NET | L'opinion | L'Espresso | LE SOIR | 21/10/2011 Doing Business 2012 : Maroc remonte à la 94<sup>ème</sup> place  
LE MATIN | ALBAJANE | Libération | LesEchos

« Le rapport Doing Business 2012 de la Banque mondiale place le Maroc à la 94<sup>ème</sup> position sur 183 pays. En 2011, le pays détenait le 114<sup>ème</sup> rang et en 2010, le 128<sup>ème</sup>. Le rapport publié jeudi et intitulé "Entreprendre dans un monde plus transparent", révèle que 245 réformes ont été mises en œuvre entre juin 2010 et mai 2011 par les gouvernements des 125 pays concernés par l'étu-

de "Doing Business 2012". Au Maroc, trois réformes en rapport avec l'obtention du permis de construire, la protection des investisseurs et la simplification du paiement des impôts, engagées durant l'année écoulée, sont jugées essentielles par la Banque mondiale. [...] »

Voir le lien : <http://bit.ly/qQoMA1>

## Collectivités territoriales

L'opinion | الأحداث المغربية | 15-16/10/2011 Meknès : un vice président du conseil municipal pris en flagrant délit de corruption  
أخبار اليوم المساء

« Un élu, dont les initiales sont J.M, vice-président de la commune urbaine de Meknès, a été arrêté jeudi 13 octobre et écroué pour corruption. Selon des sources officielles, le parquet, agissant sur la base des déclarations d'un citoyen marocain résidant à l'étranger, a tendu une souricière à l'accusé permettant de l'arrêter en flagrant délit. Il s'agirait de la signature d'un plan de construction pour une autorisation qui aurait déjà été accordée. Le vice-président aurait demandé 10 000 dir-

hams au plaignant pour lui faire parvenir son plan. Le citoyen averti, a alerté le parquet. L'accusé a donné rendez-vous au plaignant dans un terrain vague dans le quartier Marjane. Au moment où il a reçu la somme convenue, la police, en présence du représentant du parquet, a procédé à son arrestation en flagrant délit. Poursuivi pour corruption, le vice-président sera présenté au parquet pour répondre de son forfait. »

المغربية | أخبار اليوم | 17/10/2011 Marrakech : la police judiciaire enquête sur des affaires de corruption

Selon des sources d'*Al Maghribia*, la Brigade nationale de la police judiciaire (BNPJ) aurait demandé au secrétaire général du conseil municipal de Marrakech de lui fournir des documents relatifs à l'entreprise «City one» appartenant au parlementaire Abdelaziz Labnin, ainsi que les documents concernant la construction du marché de gros de fruits et légumes au quartier «Sidi Ghanem». La BNPJ de Casablanca avait déjà entendu

Mohammed El Ghaloussi, président de la section de l'Instance nationale de protection des biens publics (INBPBM) à Marrakech, à la suite des deux plaintes qu'il a déposées devant le procureur général du roi de la cour d'appel de Marrakech dans une affaire de falsification de documents officiels, détournement et dissipation de deniers publics et trafic d'influence.

**18/10/2011 Inezgane : le président de la commune devant la justice**

A la suite d'une plainte déposée par l'Instance nationale de protection des biens publics (INPBPM), la police judiciaire d'Inezgane a entendu, le vendredi 14 octobre, le président de la commune, son conseiller, et

l'entrepreneur ayant réalisé la construction d'un nouveau marché, accusés de trafic d'influence et dissipation de deniers publics.

**20/10/2011 Agadir : l'Inspection générale enquête sur un scandale financier**

L'Inspection générale du ministère de l'intérieur mène une enquête sur un scandale financier dans lequel serait impliqué le président d'une commune rurale de la région d'Agadir. Le 14 octobre 2011, la Compagnie marocaine de navigation (Comanav) a déposé, de-

vant la justice, une plainte contre le président de la commune rurale, le directeur de la Comanav et un chef de service au port d'Agadir, accusés de fraude, escroquerie, faux et usage de faux.

**Commerce/industrie/nouvelles technologies****19/10/2011 Marché de gros de Casablanca : l'INPBPM appelle à l'ouverture d'une nouvelle enquête**

« L'Instance nationale de protection des biens publics (INPBPM) ne semble pas satisfaite de la dernière décision de Noureddine Dahine, juge d'instruction à la 3<sup>ème</sup> chambre de la cour d'appel de Casablanca, de renvoyer devant la chambre criminelle de la cour d'appel onze personnes, laissées en liberté provisoire, accusées de détournement et dissipation de deniers publics, délits punis par les articles 241 et 242 du code pénal, et de destruction de preuves et de documents. "La décision du juge d'instruction nous a laissés sur notre faim puisqu'on a toujours demandé la convocation des walis et des présidents des communes qui se sont succédés dans la gestion de la ville, dont Mohamed Sajid, l'actuel maire de la métropole, qui n'a pas été convoqué, alors que

le contrôle des finances du marché est soumis à l'autorité du conseil de la ville", déclare Me Tarik Soubai, président de l'INPBPM. Selon lui, les personnes inculpées par le parquet dans le dossier baptisé « Mohamed Idrissi Boutaib et consorts », [...] ne sont que la partie visible de l'iceberg. [...] Le président de l'INPBMP estime que l'affaire dépasse de loin ces onze inculpés. Il déclare qu' "on a attrapé de petits poissons et laissé échapper les grands entre les mailles du filet". Me Soubai a annoncé que l'INPBMP a demandé, au nom de Mourad Gartoumi, la convocation de l'ensemble des personnes concernées par ce dossier et l'ouverture d'une enquête complémentaire. "Il faut que la justice soit appliquée à tous. On est contre une justice sélective", a-t-il martelé. »

## DIVERS

**Concurrence**

**Aujourd'hui** 17/10/2011 Conseil de la concurrence : « il n'y aura jamais une totale indépendance » (Abdelali Benamour, président du Conseil)  
**LesEchos**

« Le conseil de la concurrence est dans une situation de conflit d'intérêts avec d'autres autorités sectorielles. Cela pourrait paralyser la bonne marche du régulateur, fraîchement constitutionnalisé. En effet, le conseil de la concurrence a décroché sa carte constitutionnelle, avec l'espoir de devenir dans l'immédiat totalement autonome vis-à-vis des autres pouvoirs. [...] Il semble qu'il y ait des lobbies qui s'opposent farouchement à toute ré-

forme touchant au libre jeu de la concurrence et à une meilleure gestion des deniers publics. A l'occasion d'une rencontre organisée jeudi 13 octobre à Casablanca par la chambre française de commerce et d'industrie sur le thème « l'entreprise et la réforme du conseil de la concurrence », M. Benamour a qualifié ce courant anti-réformiste de "brebis galleuses". Lors de cette rencontre, Benamour a fait remarquer aussi qu' "il n'y aura jamais d'indépendance totale". »

**Elections**

libération

**Aujourd'hui**  
Le Maroc

17/10/2011 Observation du référendum constitutionnel : manquements et irrégularités listés par le CNDH

« Au cours de son intervention lors de la discussion du projet de loi organique relative à la Chambre des représentants, Larbi Habchi, membre du Groupe fédéral à la Chambre des conseillers, a relevé [...] que plusieurs propositions et amendements du Groupe fédéral qui avaient pour finalité de réunir et d'assurer les garanties juridiques à même de barrer la route à la fraude et aux marchands des élections, ainsi que de rétablir la confiance des citoyens dans la politique et les élections n'ont pas été pris en considération par le gouverne-

ment... Il souligne que le Groupe fédéral a présenté nombre de propositions avec pour objectif de lutter contre les falsifications et de circonscrire le recours à l'argent sale qui nuit énormément à l'opération électorale. Selon lui, le projet de loi organique n'apporte rien qui puisse témoigner de la volonté de l'Etat de rompre définitivement avec les pratiques du passé, particulièrement sur cette question de l'utilisation de l'argent sale dans les campagnes électorales. »

**Entreprises publiques**

**LesEchos** 18/10/2011 Les entreprises publiques se remettent en question

« De l'ordre dans les entreprises et établissements publics (EEP). Le ministère des finances, dont relèvent ces entités, s'apprête à revoir leur dispositif de gouvernance et de contrôle financier. Selon des sources dignes de foi, une étude de diagnostic portant sur ces deux volets devrait être lancée incessamment ; elle permettra de mettre à jour un modèle en place depuis sept

ans déjà. L'objectif annoncé de cette initiative est "le renforcement de l'efficacité du dispositif de contrôle et de gouvernance des EEP et son adaptation aux impératifs de développement, de reddition des comptes, de bonne gouvernance et de recherche de l'efficacité ainsi que de la moralisation, explique-t-on auprès du ministre des finances". »

## Etablissements publics

**actuel** 15/10/2011 L'enquête de la Brigade nationale de la police judiciaire (BNPJ) sur l'affaire ONDA toucherait à sa fin

« L'enquête de la BNPJ sur l'affaire ONDA, demandée par le procureur général en mars dernier, touche à sa fin. Les inculpés, à savoir, l'ancien directeur général, Benallou, son directeur de cabinet, Berkellil, et

plusieurs autres responsables encore en fonction à l'ONDA, devraient se présenter devant la justice avant la fin de ce mois. »

**الوجاهة** 17/10/2011 OCE : audition de hauts responsables

La brigade criminelle de Casablanca a débuté une enquête sur les irrégularités constatées à l'office de commercialisation et d'exportation (OCE) durant la période 2005 à 2007. Selon les sources d'*Assabah*, la brigade criminelle aurait interrogé un certain nombre de

responsables de l'OCE, dont le représentant juridique de l'office, et serait disposée à enquêter sur toutes les personnes dont les noms sont mentionnés dans le rapport de la Cour des comptes.

## Habitat/urbanisme/immobilier/environnement

**LA VIE** 15-16/10/2011 Un rapport présenté au Conseil économique et social : permis de construire, la fin des abus ?

« C'est un rapport explosif qu'a présenté le département de l'habitat au Conseil économique et social sur les raisons de la lenteur en matière de délivrance de permis de construire : multiplicité des intervenants, complexité des procédures, abus de pouvoir, textes juridiques contradictoires, personnel non qualifié, corrup-

tion... Pour y remédier, le rapport propose une dizaine de mesures dont un simple visa de l'architecte pour les petits projets, un guichet unique pour les grands projets et un traitement spécial pour les projets d'envergure nationale. [...] »

## Justice

**Panoramamaroc.ma** 2010/2011 Les magistrats déposent plainte contre le chef du gouvernement et deux de ses ministres réactivé

« [...] Le président du tribunal administratif de Rabat a reçu une plainte du club des magistrats du Maroc, qui avait été empêché le 20 août de tenir son assemblée générale constitutive, après le refus qui a été opposé à ses membres par le directeur de l'Ecole nationale de l'industrie minière (ENIM), et bien que ce dernier eût donné son accord et reçu la somme de 3 000 DH comme prix de la location de la salle. Le club des

magistrats a donc déposé plainte contre le chef du gouvernement, en sa qualité de responsable des erreurs commises par l'administration publique, contre le ministre de l'intérieur en raison de son implication dans le fait d'avoir empêché les magistrats d'accéder à la salle qu'ils avaient pourtant louée, et la ministre de l'énergie et des mines dont relève directement l'ENIM. [...] »

Voir le lien : <http://bit.ly/rkbiXC>

## DIVERS

## Partis politiques

17/10/2011 Charte nationale pour l'éthique : des divergences entre les partis retardent la signature

« Les partis politiques ayant participé à une rencontre, organisée samedi à Rabat par l'Instance centrale de prévention de la corruption (ICPC), ont reporté à la semaine prochaine la signature de la Charte nationale pour l'éthique de la pratique politique. Les divergences entre les 26 formations politiques, auxquelles le document de l'ICPC a été soumis, sont à l'origine de ce report. Ces divergences portent entre autres sur les articles 6 et 30 de la charte élaborée par l'ICPC. L'article 6 du document appelle à mettre un terme au phénomène de la transhumance politique alors que l'article 30 interdit la

contestation des résultats officiels et définitifs des élections. L'ICPC a proposé à cet égard une nouvelle version de la charte qui tient compte des observations des formations politiques sur les articles 6 et 30 et prévoit son adoption dans les prochains jours. Les partis politiques ont, par ailleurs, signé lors de cette rencontre un communiqué conjoint avec l'ICPC portant sur nombre de valeurs relatives à la transparence et la crédibilité de la vie politique nationale à la lumière de la nouvelle Constitution. »

## Santé – médicaments -Mutuelles

18/10/2011 Affaire CNSS : les avocats des accusés demandent un nouveau délai

« La cour d'appel de Casablanca a reporté, lundi, au 31 octobre prochain l'examen de l'affaire de la caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) dans laquelle sont poursuivies 28 personnes pour détournements.

Ce report a été décidé à la suite de la requête des avocats des accusés pour prendre connaissance du dossier. »

## Secteur public

15-16/10/2011 Extraits du discours royal à l'ouverture de la cinquième législature

« [...] Le changement profond apporté par la Constitution doit se concrétiser à travers le renouvellement des institutions, avec leur crédibilité démocratique, leurs élites qualifiées et leur action politique efficiente, ainsi que leurs projets de développement concrets, [...] Il faudra, à cet effet, instituer une pratique politique nouvelle fondée sur l'efficacité, la cohérence et la stabilité institutionnelle, une pratique permettant à chaque pouvoir d'assumer la plénitude de ses responsabilités, dans le cadre de la séparation, de l'équilibre et la collaboration entre les pouvoirs. [...] La consolidation d'une justice indépendante passe par la mise en place du

Conseil supérieur du pouvoir judiciaire et de la Cour constitutionnelle. Elle requiert aussi la poursuite de la réforme profonde et globale de la justice. [...] De même, la démocratisation de l'Etat et de la société, et l'amélioration du climat des affaires passent par l'adoption de règles de bonne gouvernance. Elles nécessitent ainsi la mise en œuvre des principes et mécanismes prévus par la Constitution, avec, au premier chef, la corrélation entre la responsabilité et la reddition des comptes, la moralisation de la vie publique, la lutte contre toutes les formes de prévarication et de corruption, et contre le monopole et la rente économique et politique, [...] »

## DIVERS



18/10/2011 Lutte contre la corruption : L'ONU réunit 150 pays à Marrakech

« La 4<sup>ème</sup> session de la conférence des Etats parties à la convention des Nations unies contre la corruption se tiendra du 24 au 28 octobre à Marrakech. Au programme de cette conférence figurent des colloques et des ateliers axés sur la bonne gouvernance au sein de l'administration publique, le rôle de la femme, du sec-

teur privé, des universités et de la recherche scientifique dans la lutte contre la corruption. Cette session verra la participation de 1 500 personnes représentant plus de 150 pays et organisations régionales et internationales concernées par la lutte contre la corruption. »



18/10/2011 Marrakech : rapport onusien sur la corruption au Maroc

L'Afrique du Sud et la Slovaquie vont présenter, lors de la conférence des Etats parties à la convention des Nations unies contre la corruption qui aura lieu à Marrakech du 24 au 28 octobre, un rapport de diagnostic sur la corruption au Maroc. Les experts des deux pays ont posé plus de 1 200 questions sur les différents services des administrations publiques marocaines en juillet dernier. Lors d'une conférence de presse, Moha-

med Saâd El Alami, ministre de la modernisation des secteurs publics a souligné que «Le Maroc ne va pas interdire la publication des recommandations présentées dans ce rapport». «Nous n'avons rien à craindre car la corruption existe partout dans le monde entier, et nous allons accepter les résultats du rapport parce qu'ils vont nous aider à nous améliorer», a-t-il ajouté.

## Société civile

LE SOIR 21/09/2011 Les ONG réclament une nouvelle loi

« Les associations nationales se mobilisent pour la révision de leur cadre juridique. Une vieille revendication, ressuscitée aujourd'hui par l'Association marocaine de solidarité et de développement (AMSED) et l'Espace associatif qui fédère plus d'une soixantaine d'ONG dont l'Association marocaine des droits humains (AMDH), l'Organisation marocaine des droits de l'homme (OMDH), l'association des diplômés chô-

meurs et Transparency Maroc. Des rencontres de concertation avec les ONG, urbaines et rurales, sont menées dans les différentes régions. Après Afourar et Tanger, les acteurs associatifs se donnent rendez-vous le 22 octobre à Agadir, le 30 du même mois à Errachidia, puis le 13 novembre à Oujda. L'objectif des ces rencontres est la préparation d'un plaidoyer pour la révision de la loi qui régit les associations. [...] »

## Congo-Brazzaville



**16/10/2011 Congo-Brazzaville : corruption à tous les étages de l'Etat, selon un rapport officiel**

« Aucun secteur d'activité n'est épargné par la corruption au Congo, selon le tout premier rapport de la commission de lutte contre ce fléau, en place depuis 2007. Ce rapport a été établi sur la base des investigations menées en 2010 dans les services fiscaux et douaniers ainsi que sur les marchés publics. Publié samedi 15

octobre à Brazzaville, ce rapport révèle des détournements à tous les niveaux. La commission est d'avis que le combat contre la corruption est « périlleux », mais garde tout de même l'espoir de la faire reculer. »

Voir le lien : <http://rfi.my/oz5OHc>

## Niger



**12/10/2011 Niger : installation d'un bureau anti-corruption dans le milieu judiciaire**

« Dans le cadre de la lutte engagée par le président Mahamadou Issoufou contre la corruption et le trafic d'influence, le Niger vient d'être doté d'un bureau information, réclamation et lutte contre la corruption et le trafic d'influence dans le milieu judiciaire. Le bureau qui a été officiellement installé mercredi par le ministre nigérien de la justice, porte-parole du gouvernement, M. Marou Amadou, a pour but "d'assister le ministère

public dans sa mission de lutte contre la corruption et les autres infractions", a-t-il indiqué. Il est composé de hauts magistrats, d'avocats, de représentants de la société civile, d'huissiers et de notaires. »

Voir le lien : <http://bit.ly/r1RVWI>

## Comité Nobel



**12/10/2011 Soupçons de corruption autour du comité Nobel : la justice**

« Le 6 octobre dernier, le comité Nobel annonçait Tomas Tranströmer comme le lauréat du prix Nobel de Littérature 2011. Une surprise pour tout le monde sauf pour les bookmakers anglais du site de paris sportifs en ligne Ladbrokes.com qui ont vu la cote du poète suédois grimper en flèche dans les heures précédant l'annonce du verdict... Face aux soupçons de fuites et de corruption, la justice suédoise a mené l'enquête et classé l'affaire. En effet, s'il n'exclut pas des fuites de dernière minute sur le nom du vainqueur, le procureur Alf Johansson esti-

me que les coupables n'ont pas agi à des fins lucratives ou personnelles. Ce n'est pourtant pas la première fois que des soupçons pèsent sur le comité Nobel. En effet, en 2008, des rumeurs de fuites autour du prix Nobel de littérature attribué à J.M.G Le Clézio avaient poussé le secrétaire perpétuel du jury suédois, Peter Englund, à renforcer les mesures de sécurité. »

Voir le lien : <http://bit.ly/ouhJhW>

**DECLARATION DE LA COALITION UNCAC SUR L'ARTICLE 13 :****Appel lancé à la Conférence des Etats parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC) lors de sa 4<sup>ème</sup> session à Marrakech**

La Coalition UNCAC est un réseau mondial de plus de 310 organisations de la société civile dans plus de 100 pays, engagée à promouvoir la ratification, l'application et le suivi de la Convention des Nations Unies contre la corruption (CUNCC). Fondée en août 2006, elle mobilise l'action de la société civile pour la CNUCC aux niveaux international, régional et national.

Dans le cadre de la 4<sup>ème</sup> session de la conférence des Etats parties à la CNUCC qui aura lieu du 24 au 28 octobre 2011 à Marrakech, la Coalition UNCAC appelle la conférence des Etats parties à la CNUCC à adopter une résolution :

1. **Exhortant les parties à réaffirmer leur engagement** envers l'article 13 de la CNUCC et les dispositions qui y sont associées, ainsi qu'envers les pratiques de transparence et de participation. [...]
2. **Prévoyant que les règles de procédures de la conférence des Etats parties**, y compris la Règle 17, s'appliquent au Groupe d'examen de l'application, en conformité avec l'opinion du Bureau des affaires juridiques de l'ONU, confirmant ainsi la participation des représentants de la société civile aux réunions du Groupe d'examen de l'application en tant qu'observateurs.
3. **Prévoyant la participation des représentants de la société civile**, en tant qu'observateurs, aux réunions du groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur la prévention de la corruption et demandant au groupe de travail de solliciter l'avis de la société civile sur les indicateurs du succès de la mise en œuvre du chapitre de la CNUCC sur la prévention, y compris des articles 10 et 13.
4. **Reconnaissant les avantages des visites de pays** au cours desquelles les équipes d'examen rencontrent des représentants de la société civile et d'autres parties prenantes, ainsi que les avantages d'une publication d'une liste des points de contact gouvernementaux, d'un calendrier des visites de pays, des auto-évaluations et des rapports d'examen dans leur intégralité, et appelant les Etats parties à inclure ces éléments dans leurs processus d'examen.
5. **Exigeant la participation de la société civile et la publication des rapports d'examen** dans leur intégralité lors du prochain cycle de cinq ans du processus d'examen.

Selon la Coalition UNCAC, les mesures susmentionnées sont essentielles à la crédibilité publique de la CNUCC et de son mécanisme de suivi. Elles constituent le point de départ pour de vrais efforts contre la corruption.